

Ville de Bourg-lès-Valence

Subvention

Chauffe-eau solaire



Conception graphique : Yannis Bullard

Direction de l'Aménagement Urbain
Tél. : 04 75 79 45 60



Bourg-lès-Valence soutient l'installation de chauffe-eau solaire !

Consciente de l'enjeu énergétique, la ville accorde aux Bourcains
une subvention de 300 euros pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

ECONOMISONS L'ÉNERGIE

L'augmentation du coût de l'énergie, mais aussi l'impact sur l'environnement posent aujourd'hui un réel problème. Une alternative intéressante pour économiser l'énergie consiste à chauffer l'eau sanitaire de votre logement grâce à un chauffe-eau solaire (CESI). Grâce à cette installation, vous pourrez couvrir jusqu'à 70% de vos besoins énergétiques pour chauffer votre eau.

LES MODALITÉS

Montant : 300 euros

Formalités

Déposer un dossier de demande à l'Hôtel de ville direction de l'aménagement urbain (2ème étage) comprenant :

- ★ un courrier de demande adressé à Monsieur Le Maire (papier libre ou modèle disponible en mairie)
- ★ un devis des travaux tamponné et signé par l'entreprise (précisant coût matériel et main d'œuvre, marque, modèle et référence ENERPLAN)
- ★ un croquis de l'installation
- ★ un RIB

ATTENTION : toute demande doit s'effectuer avant le démarrage des travaux.

Conditions d'attribution

Installateur agréé Qualisol, matériel répondant au critère Enerplan, avoir déposé une déclaration de travaux au service urbanisme.

Autre aide

L'installation d'un chauffe-eau solaire peut également être aidée par la Région Rhône-Alpes et vous pouvez aussi bénéficier d'un crédit d'impôt.